



Règlement d'ordre intérieur et conditions générales

Ceci est une traduction. En cas de divergence, la version néerlandaise fait foi.

En réservant chez nous, vous acceptez les dispositions ci-dessous. Une question sur l'un des points ? N'hésitez pas à nous appeler ou à nous écrire avant de réserver.

Dans et autour de la maison

- Les animaux domestiques ne sont pas admis.
- Il est interdit de fumer dans le bâtiment. Merci de ne pas jeter non plus de mégots autour ou dans la maison, ni sur la terrasse.
- Nous vous demandons instamment de respecter la tranquillité des voisins entre 22h00 et 08h00.
- Il s'agit d'une maison de vacances familiale, qui ne convient pas à l'organisation de fêtes.
- Le locataire ne peut apporter aucune modification à la maison de vacances.
- Ne versez jamais de restes de graisse ou d'huile de friture dans l'évier ou les éviers de service.
- Pendant la période de location, le locataire est responsable de la maison. Il s'engage à la garder propre et en ordre et assure lui-même le nettoyage pendant son séjour (aspirateur et produits d'entretien sont à disposition).
- Les locataires se comportent en personnes prudentes et raisonnables et préservent la maison de vacances de l'incendie, du gel, du cambriolage, etc. pendant leur séjour.
- Un nettoyage final est obligatoire. Nous attendons toutefois que les déchets soient évacués et que la maison soit laissée en ordre. Tout travail de nettoyage supplémentaire est décompté de la caution.
- Au départ, la clé est laissée à l'endroit convenu. En cas de perte de la clé, 50 € sont retenus sur la caution.

Nombre de personnes

- La maison est prévue pour 10 personnes au maximum. Le nombre de personnes occupant la maison ne peut dépasser celui indiqué dans le contrat, sauf accord préalable du propriétaire. S'il s'avère à l'arrivée que le nombre de personnes est supérieur à celui indiqué, le propriétaire a le droit de demander un supplément ou de refuser des personnes.
- La maison ne peut jamais être sous-louée, même gratuitement. Qui loue la maison pour une période donnée l'occupe pendant toute cette période avec le même groupe. Il n'est pas permis de partager une période de vacances avec un second groupe, et certainement pas sans concertation préalable avec les exploitants.

Païement, caution et annulation

- Le prix de location est payé à 50 % lors de la réservation et pour les 50 % restants au plus tard deux semaines avant le début de la réservation.
- La caution de 300 € doit être payée avant que vous receviez la clé de la maison.
- La caution ne porte pas d'intérêts et est remboursée dans les 14 jours suivant le séjour, sauf si quelque chose a été endommagé, perdu ou a disparu, ou si les biens loués ont perdu de leur valeur ou n'ont pas été laissés propres. Tout dommage que nous constatons est communiqué par écrit ou par e-mail au responsable de la réservation. Cette personne est tenue de réparer intégralement le dommage. La caution peut être retenue en cas d'infraction au règlement et aux conditions générales.
- Le locataire s'engage à payer la différence si la caution ne suffit pas.
- L'annulation est possible jusqu'à 1 mois avant le début du séjour, moyennant des frais de 25 % du prix de location. En cas d'annulation moins d'1 mois avant le début, 80 % du coût total sont facturés.

- Aucune réduction de prix n'est accordée en cas de départ anticipé ou d'arrivée tardive.

Équipements

- La consommation d'eau et d'électricité est comprise dans le prix de location, pour autant qu'il s'agisse d'un usage normal.
- Le locataire dispose gratuitement de la télévision, du wifi, de l'électricité, du chauffage, de l'eau et de tous les appareils ménagers. Il ne peut exiger aucune indemnité, financière ou autre, si l'un de ces appareils est temporairement interrompu ou en panne. Signalez donc immédiatement toute panne au bailleur ; nous faisons tout notre possible pour la faire réparer au plus vite.

Domages et responsabilité

- Tous les objets de la maison restent la propriété du bailleur. Si le locataire constate des dommages ou des objets manquants au début de la location, il le signale immédiatement (dans les 24 heures) au bailleur. Si le locataire ne fait aucune remarque au début de la location, tout dommage ou tout objet manquant constaté par le bailleur après la fin de la location est présumé de manière irréfutable avoir été causé par le locataire. L'inventaire se trouve sur place.
- Le locataire signale immédiatement au bailleur, lors de son départ, les dommages (bris de matériel ou perte) causés par lui-même, ses compagnons de voyage ou ses visiteurs, et les indemnise après concertation.
- Le locataire est responsable de tous les dommages causés pendant son séjour, ainsi que de toutes les personnes de son groupe.
- Nous déclinons envers les locataires toute responsabilité pour les blessures corporelles subies dans la maison pendant votre séjour, pour les dommages matériels à vos biens et pour le vol de vos biens pendant le séjour.

Réclamations

- Une réclamation n'est traitée que si elle est signalée par téléphone dans les 24 heures suivant l'arrivée dans la maison de vacances et confirmée par un e-mail et/ou une lettre recommandée. La même règle s'applique si un problème grave survient pendant le séjour.

Accès et fin du séjour

- Le propriétaire peut à tout moment entrer dans la maison pour le contrôle des installations intérieures, du chauffage ou l'entretien de la pelouse, sans l'autorisation du locataire. Le propriétaire respecte ce faisant la vie privée du locataire.
- Les propriétaires peuvent mettre fin à un séjour si le groupe se montre manifestement intolérant ou ne respecte pas les règles de vie et le bon voisinage, sans remboursement des montants de location versés.

Bailleurs

- Les propriétaires, qui sont aussi les bailleurs, sont Jos Buelens (+32 494 58 43 45) et Ellen Plas (+32 498 62 26 18).

Merci de votre collaboration !